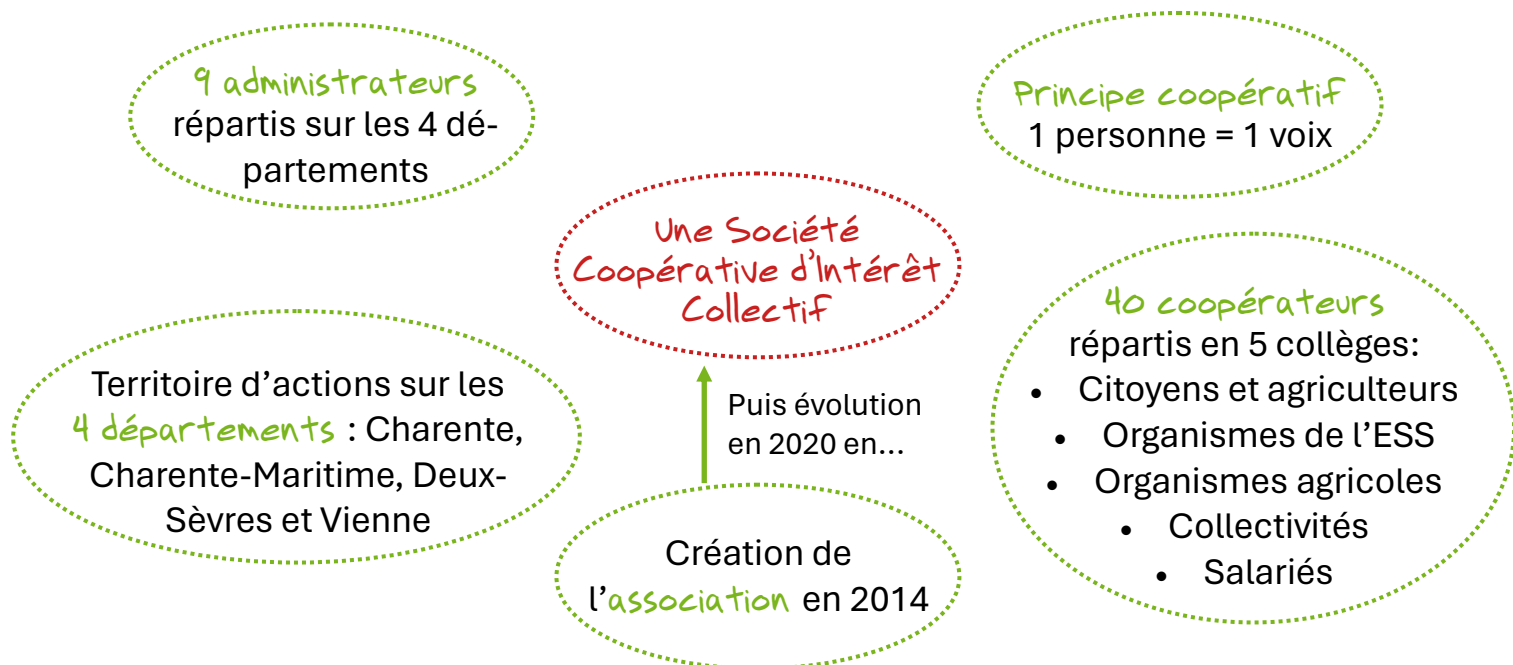


# Schéma stratégique 2024-2028

## QUI SOMMES-NOUS ?



## QUI SOMMES-NOUS ?

## PERSPECTIVES

- \* Sur le **plan financier**:
  - Augmenter les fonds propres au travers de l'augmentation des réserves, du capital social et de l'entrée de nouveaux coopérateurs
- \* Sur le **plan des ressources humaines**:
  - Renforcer l'équipe d'appui par des réponses diverses (emploi interne, élargissement des compétences, mise à disposition, stagiaire...) et appropriées à la montée en charge
  - Œuvrer pour le bien-être au travail pour les salariés, les administrateurs et les entrepreneurs (ambiance, écoute, rôle clair avec les administrateurs...) et la formation continue du personnel
- \* Sur le **plan de la gouvernance**:
  - Augmenter le nombre de coopérateurs, de manière équilibrée sur le territoire d'intervention
  - De nouveaux administrateurs sur les départements de la Vienne et de Charente-Maritime (objectif de 3 par département)
  - Asseoir nos valeurs coopératives: prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif, l'intégration sociale, économique et culturelle...



## POURQUOI ?

### \* Notre raison d'être :

- « Faciliter et sécuriser la création et reprise d'activité en agriculture paysanne notamment sur des petites structures dans le cadre d'une économie de proximité, en proposant une phase de **test d'activité** et un fonctionnement collectif » (extrait des statuts de l'association)

### \* Les objectifs spécifiques :

- Favoriser la diversité des projets d'installation
- Permettre au porteur de projet de vivre de son métier
- Développer une agriculture qui respecte les personnes et les sols
- Prendre en compte la demande des consommateurs
- Être acteur de l'aménagement du territoire

## POURQUOI ?

PERSPECTIVES

### \* Concernant les candidats à l'installation :

- Être capable de répondre à toute sollicitation sur l'ensemble des 4 départements, de la part de candidats à l'installation agricole
- Favoriser la possibilité de se **tester en collectif**, dans toutes les productions agricoles

### \* Concernant le territoire :

- Accompagner au mieux les collectivités locales dans leurs **Projets Alimentaires Territoriaux**, en prenant en compte les enjeux spécifiques des territoires urbains et ruraux
- Reconnaissance territoriale : être la structure référente du test d'activité agricole sur l'ex Poitou-Charentes
- Redonner à l'agriculture son rôle économique, social et environnemental, en faisant vivre **l'agriculture paysanne**, avec des paysans nombreux qui participent à la vie du territoire, produisent des produits de qualité et préservent l'environnement

### \* Concernant le volet coopératif :

- Permettre aux entrepreneurs à l'essai qui le souhaitent de continuer à réaliser leur activité au sein de la coopérative via **le statut d'entrepreneur salarié associé (CESA)**



## POUR QUI ?

### \* Les bénéficiaires :

- Tout candidat à l'installation agricole, dans l'activité de son choix et sur le territoire d'action de Champs du Partage, souhaitant bénéficier d'une période de **test d'activité agricole**.

Depuis quelques décennies, nous voyons apparaître un nombre croissant de nouveaux candidats à l'installation agricole, avec les caractéristiques suivantes:

- \* **NIMA (Non Issus du Milieu Agricole)** : personnes souhaitant s'installer en milieu rural, où elles n'ont pas vécu jusqu'alors
- \* **HCF (Hors Cadre Familial)** : personnes souhaitant s'installer sur des terres n'appartenant pas ou n'étant pas cultivées par leur famille proche
- \* **En reconversion professionnelle**, donc ayant déjà eu une vie professionnelle avant le projet d'installation

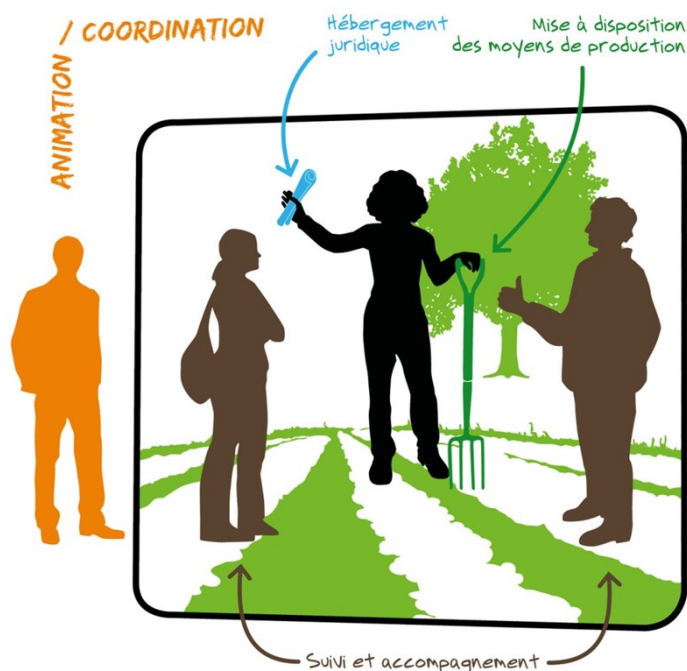
A l'instar de la transmission familiale, ces personnes font face à de nombreuses difficultés, qui allongent considérablement la durée de leur **parcours à l'installation** et auxquelles il convient de répondre avec un accompagnement rapproché, sur le long terme et individualisé.

## COMMENT ?

### Le test d'activité agricole

Un outil innovant permettant aux candidats à l'installation de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, dans un cadre limitant la prise de risque et en bénéficiant d'un accompagnement rapproché et individualisé

- \* Un hébergement juridique de l'activité
  - Au travers du contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)
- \* Une mise à disposition de moyens de production
- \* Un suivi et un accompagnement
- \* Une fonction d'animation et de coordination des partenaires autour du dispositif



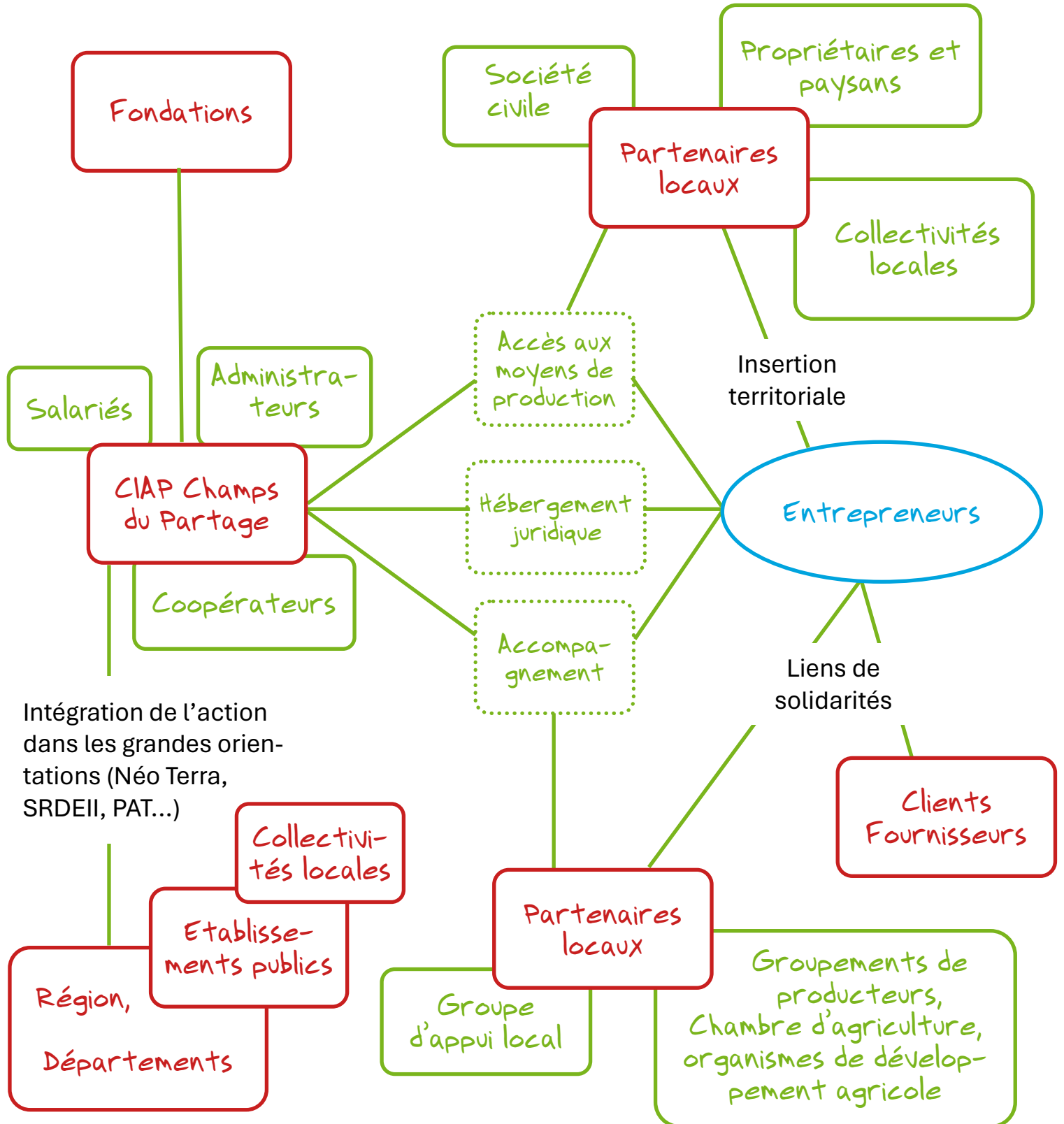
## COMMENT ?

PERSPECTIVES

- \* Compléter la boîte à outils de Champs du Partage :
  - En mettant en place un fonds d'amorçage interne afin de réaliser du portage d'investissement pour les entrepreneurs en test d'activité, notamment pour les activités à fort besoin
  - En étoffant l'offre de formation interne et encourager la dynamique de réseau des entrepreneurs
  - En œuvrant pour la professionnalisation du tutorat paysan (financement, formations spécifiques...)
- \* En réalisant divers plaidoyers pour les droits du CAPE et du CESA :
  - Œuvrer pour le financement de la période de test d'activité
  - Œuvrer pour la reconnaissance du statut agricole pour les entrepreneurs à l'essai (CAPE) et les entrepreneurs salariés associés (CESA), en vue d'obtenir pour ces derniers les mêmes droits que les exploitants à titre principal (crédit d'impôt bio, aides à l'installation, à l'investissement...)
- \* En intégrant et créant des dynamiques de recherche et développement :
  - Sur l'installation en collectif
  - Sur les techniques de production en agroécologie, économes en eau et respectueuses des sols
- \* En œuvrant, avec nos partenaires, pour le développement d'outils complémentaires en faveur de l'installation/transmission :
  - La formation en général
  - Le stage « Entreprendre en Agriculture Paysanne »
  - Le dispositif « Maîtrise des Pratiques »



## AVEC QUI ?





## AVEC QUI ?

PERSPECTIVES

- \* Une plus grande implication dans les réseaux, notamment :
  - À l'URSCOP (Union Régionale des Sociétés Coopératives)
    - Travailler avec les autres Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) pour la reconnaissance du statut agricole des entrepreneurs (CAPE et ESA)
  - Avec le réseau des CIAP (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne)
    - A l'image du programme HAPPYTERR 2018-2022, faire réseau en faveur de la recherche pour l'installation des NIMA en agriculture paysanne
  - Avec le RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles)
    - Au niveau régional, se positionner en acteur clé du développement du test d'activité agricole à travers la coordination des espaces-test agricoles de Nouvelle-Aquitaine, en favorisant une couverture homogène du territoire régional
  - Avec le réseau Inpact (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
    - Au niveau départemental, participer activement aux dynamiques départementales avec les acteurs de la transmission/installation
- \* Activer les partenariats pour la recherche et développement :
  - Avec les universités
  - Avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire pour l'innovation sociale
  - Avec les acteurs de la recherche en agronomie, INRAE, ACPEL...
  - Avec les têtes de réseaux agricoles
- \* Continuer à appuyer les collectivités locales :
  - Sur les PAT et les projets locaux en faveur de la transmission et l'installation en agriculture paysanne
- \* Développer le relais local avec nos partenaires de l'agriculture paysanne :
  - En faveur des entrepreneurs pour la recherche de foncier, la mutualisation d'outils de production et la création de liens de solidarité au niveau local

